Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260709-B_2026_39-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

BUREAU COMMUNAUTAIRE
9 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 juillet le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la Présidence de Christophe MARTINS

Etaient présents : Christophe MARTINS, Régine LEFEUVRE, Nadège COULON-TRARI, Chrystèle BERTRAND, Fabienne BONDON, Yannick FOUVILLE, Delphine DAVID, Anne-Sophie PATRU, Bruno DUTEIL.

Etaient excusés : Joseph THEBAULT, Thierry TILLARD, Jean-Claude DENIS

La séance est ouverte à 9h30.

Secrétaire de séance : Régine LEFEUVRE

COMMERCE – SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL PRECAIRE AU TITRE DU DISPOSITIF « MA BOUTIQUE-RELAIS »

N° Délibération B/2026/39

EXPOSE DES MOTIFS

La compétence relative au développement économique définie dans les statuts de Montfort Communauté fait l'objet d'une définition de l'intérêt communautaire en matière de « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ». Est notamment déterminé d'intérêt communautaire « la mise en place d'un dispositif immobilier d'accompagnement des porteurs de projet commerciaux intitulé « ma boutique-relais ».

Ce dispositif peut avoir plusieurs objectifs :

- Favoriser la création d'entreprises commerciales à travers un test d'activité limitant la prise de risque financière ;
- Remettre en activité des locaux inoccupés et ainsi maintenir l'attractivité des rues commerçantes ;
- Préserver la vocation de pas de porte commerciaux lorsqu'aucun outil d'urbanisme n'interdit le changement de destination vers de l'habitat.

Le dispositif « ma boutique-relais » a été activé à deux reprises depuis sa création, en 2017 à Montfort-sur-Meu et en 2018 à Pleumeleuc.

Est présentée la situation du local commercial localisé 15 rue de Gaël à Iffendic, vacant depuis début mars 2026. Le propriétaire de ce local de 45m² situé au cœur du linéaire commercial du centre-bourg fait état de son souhait de transformer ce pas de porte en logement. Le PLU d'Iffendic en vigueur permet ce changement de destination.

Afin de maintenir la vocation commerciale du local et se donner le temps de trouver un ou plusieurs porteurs de projet intéressés pour occuper ce pas de porte, il est proposé au bureau communautaire de signer un bail commercial précaire annexé à la présente délibération, au titre du dispositif « ma boutique-relais ».

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260709-B_2026_39-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Ce bail répond aux caractéristiques suivantes :

- Un bail commercial dérogatoire, à titre précaire, conforme aux dispositions de l'article L145-5 du code du commerce ;
- Pour le local situé 15 rue de Gaël à Iffendic d'une surface de 45m², sur une parcelle cadastrée AB 0966 ;
- Pour une durée ferme de 6 mois, renouvelable une fois maximum, à compter du 1er août 2026 pour s'achever le 31 janvier 2027
- Pour un montant mensuel de 650€ non assujetti à la TVA, avec des charges estimées à 50€/mois.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de Montfort Communauté, et notamment la définition de l'intérêt communautaire en matière de commerce,
Vu le budget 2026 de Montfort Communauté,
Vu la délibération n°CC/2026/53 du 26 mars précisant les délégations du conseil communautaire au Président et au bureau communautaire, déléguant au bureau communautaire la faculté de « procéder à la conclusion et à la révision du louage de choses et de biens immobiliers ainsi que tous avenants correspondants dont le montant annuel des loyers et des charges est inférieur à 6000€ et la durée inférieure ou égale à 1 an »
Vu l'article L145-5 du code du commerce,
Vu le projet de bail,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- approuve la mise en place du dispositif « ma boutique-relais » et le projet de bail présenté pour le local situé 15 rue de Gaël à Iffendic ;

- autorise à signer ce bail commercial dérogatoire pour une durée de 6 mois renouvelable une fois au maximum et à payer les loyers et charges afférentes.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS,

Le secrétaire de séance,

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTE
ILLE-ET-VILAINE